

BVGer C-7213/2009 vom 23. März 2010

Bundesverwaltungsgericht, 2010-03-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_C-7213_2009

FR: TAF C-7213/2009 du 23 mars 2010

IT: TAF C-7213/2009 del 23 marzo 2010

Regeste

Assurance-invalidité (AI)

Erwägungen

E. 1

L'affaire est radiée du rôle.

E. 2

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 3

La présente décision est adressée : au recourant (Recommandé AR) à l'autorité inférieure (n° de réf. xxx.xxxx.xxxx.xx/501/JU); Recommandé) à l'Office fédéral des assurances sociales (Recommandé). L'indication des voies de droit se trouve à la page suivante. Le juge unique : Le greffier : Elena Avenati-Carpani Oliver Collaud Indication des voies de droit : La présente décision peut être attaquée devant le Tribunal fédéral, Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne, par la voie du recours en matière de droit public, dans les trente jours qui suivent la notification (art. 82 ss, 90 ss et 100 de la loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral [LTF, RS 173.110]). Le mémoire doit indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signé. La décision attaquée et les moyens de preuve doivent être joints au mémoire, pour autant qu'ils soient en mains de la partie recourante (voir art. 42 LTF). Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.